



République Française - Département de l'Essonne

COMMUNE DE TIGERY

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

PROJET PÉDAGOGIQUE ET DE FONCTIONNEMENT

2020– 2021

TIGERY

PROJET PEDAGOGIQUE

Ce projet est élaboré en tenant compte des objectifs éducatifs de la ville et des six axes prioritaires de celle-ci :

- Renforcer la cohérence et la coopération éducative des partenaires locaux et des acteurs de l'éducation,
- Permettre la socialisation et l'accès des enfants et des jeunes à l'apprentissage de la citoyenneté, refus de toute discrimination
- L'accompagnement des enfants les plus en difficulté
- Favoriser la réussite scolaire et éducative, équité dans l'accès à l'éducation
- Permettre à tous les enfants, l'égalité d'accès aux pratiques culturelles, récréatives et sportives,
- Créer autour de tous les enfants, un environnement sécurisant, favorisant leur épanouissement physique et moral

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs est impacté par la situation sanitaire exceptionnelle depuis le mois de mars 2020. Les différents protocoles applicables sont contraignants en termes d'activité à mettre en place et pour les conditions de travail des animateurs.

Le dernier protocole en place s'applique de la manière suivante à l'îlot loisirs :

- Les animateurs portent le masque obligatoirement sauf pour manger et même si les distanciations sociales peuvent être respectées. Les animateurs peuvent retirer le masque si l'activité est physique et non compatible avec le port de ce dernier
- Les enfants se lavent les mains à leur arrivée puis avant et après le repas, avant et après passage aux toilettes, avant et après le temps de pause en extérieur, avant et après les activités. Ces nombreux passages sont chronophages.
- La température des enfants est relevée en cas de signes de fatigue, de pleurs inexplicables, si l'enfant se plaint, si nous relevons des symptômes « COVID »
Si la température est supérieure ou égale à 38°C l'enfant est « isolé » à l'infirmerie et masqué s'il a plus de 6 ans et les parents sont appelés et invités à récupérer leur enfant. Pour le retour de l'enfant à l'accueil de loisirs les parents doivent produire une attestation sur l'honneur signée par les parents et affirmant que soit l'enfant a obtenu un test PCR négatif, soit que son médecin a écarté le diagnostic de covid-19.
- Pas d'utilisation des transports en commun
- Limitation des déplacements dans les lieux publics
- Deux entrées différenciées : élémentaire et maternelle
- Utilisation des locaux et des espaces extérieurs différenciée: élémentaires et maternels
- Nettoyage désinfection des sanitaires deux fois par jour (le midi et le soir)
- En cas d'utilisation des minibus, pas de passager à côté du conducteur et nettoyage au produit désinfectant de l'intérieur (volant, levier de vitesse, tableau de bord...) et des poignées extérieures.

1°) Les objectifs pédagogiques :

Permettre aux enfants de s'exprimer et d'échanger librement en collectivité tout en respectant autrui.

Moyens utilisés :

Mettre en place des temps afin que chaque individu du groupe puisse au quotidien s'exprimer et échanger avec l'animateur ou le reste du groupe (temps informel) ;

Proposer des activités d'expression (théâtre- jeux d'improvisation- jeux collectifs ...) ;

Mettre en place des activités avec le centre d'accueil spécialisé du MASCARET

Afin que l'enfant puisse évoluer dans un milieu structurant et sécurisant, nous devons clairement définir ensemble un cadre de vie : élaborer des règles de vie et réprimander les actes, attitudes, paroles désobligeantes en prenant le temps d'expliquer.

- Faire prendre conscience à l'enfant de la nature de son acte, et de ses conséquences.
- L'aider à porter un jugement de valeur sur cet acte.
- Lui demander qu'il répare, s'il a commis un dommage matériel ou moral.
- L'aider, si nécessaire, à reprendre sa place dans le groupe.

Moyens d'évaluation :

- Les transgressions des règles de vie établies,
- Le respect de la parole d'autrui,
- La confiance réciproque manifestée par l'enfant et l'adulte,
- Le respect de la personnalité ;
- Le respect des locaux et de l'environnement.
- Les rapports avec les personnes handicapées et les personnes âgées.

Des réunions de réflexion et de concertation entre animateurs ont permis d'élaborer un livret de l'animation interne à l'accueil de loisirs de Tigery. Il regroupe toutes les réflexions faites concernant l'accueil des enfants, et le rôle des animateurs et de l'équipe en général. Ce livret est distribué à chaque animateur et chaque nouvel intervenant auprès des enfants de la ville. Ce livret est en cours de mise à jour actuellement

Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

Moyens utilisés :

- Donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer sur ses loisirs
- Le laisser « parfois » choisir ses activités (activités à la carte)
- Mettre à disposition le matériel et mode d'emploi nécessaire à la vie quotidienne

- Lui laisser la possibilité « de temps en temps » de ne pas faire les activités proposées à condition d'un contrat clairement défini. L'animateur doit amener l'enfant qui ne sait quoi faire à définir une activité
- Permettre à l'enfant de mener une activité pour un autre groupe
- *Participer à des séjours ou des soirées pyjamas*
- Aider les petits ou ceux qui en éprouvent le besoin
- Permettre à l'enfant de se déplacer librement au sein de la structure en sécurisant les flux et en configurant les espaces

Moyens d'évaluation :

- L'enthousiasme de l'enfant par rapport aux activités,
- L'implication de l'enfant dans la vie du centre,
- Le nombre de ses demandes aux adultes,
- Le résultat des activités.

Permettre à l'enfant de gérer son rythme de vie.

Moyens utilisés :

- Proposer des temps calmes et ludiques adaptés aux enfants,
- En maternelle, coucher tous les enfants dans une ambiance calme et relaxante (silence ou musique douce), et de lever silencieusement ceux qui ne dorment pas au bout de vingt minutes, pour leur faire faire dans une autre pièce des activités calmes, où ils seront rejoints, au fur et à mesure de leurs réveils par les autres enfants.
- Proposer un temps de petit déjeuner échelonné,
- Alternier durant la journée et le séjour les moments forts (sortie, sport ...) et les temps plus calmes
- Permettre aux enfants de se mélanger à d'autres groupes durant certaines activités,
- Laisser un temps d'adaptation individuel à chaque activité.

Moyens d'évaluation :

- Capacité de l'enfant à choisir de se reposer indépendamment du groupe auquel il appartient,
- Dynamisme manifesté par l'enfant au cours du séjour,
- L'adaptation individuelle aux différents temps d'activités ou informels.

Permettre à l'enfant de développer ses capacités intellectuelles et physiques :

Moyens utilisés :

- Permettre à l'enfant de s'affirmer en développant sa personnalité, sa curiosité et sa pensée,
- Proposer des activités manuelles, physiques et d'expression dans le cadre de projets d'activités laissés libres aux animateurs,
- Mettre en place des animations ou des temps suscitant l'imaginaire, la réflexion et/ou la connaissance de chacun,

- Proposer différents lieux aménagés (salle d'activités, salle de sport, cours, forêt, gymnase).

Moyens d'évaluation :

- Adhésion et persévérance des enfants face à des animations complexes et/ou nouvelles
- Résultat de l'investissement annuel des enfants (ex : spectacle de fin de centre).

Accueillir des enfants en situation de handicap

Les différents accueils périscolaires peuvent recevoir des enfants en situation de handicap.

Les objectifs :

- Intégration sociale
- Accès aux activités et loisirs
- Motricité globale
- Autonomie
- Concentration et patience
- Notion de groupe

Nous souhaitons limiter le nombre d'intervenants afin de favoriser le développement d'une relation de confiance entre les différents acteurs et l'enfant mais aussi entre les intervenants et les parents. Un référent est désigné et incité à se former au handicap en général. Une personne connue de l'enfant et faisant parti de l'équipe d'animation est présente aux côtés de l'enfant même en cas d'absence de son référent. Le référent ou accompagnateur de l'enfant doit lui garantir une qualité de vie au sein de la structure et lui permettre de participer aux ateliers et activités en toute sécurité.

Notre priorité est le respect des caractéristiques et de la personnalité propres de chaque enfant en favorisant une relation de complicité et une connaissance de l'autre.

Les moyens utilisés:

Humains :

- Une auxiliaire de vie scolaire en classe
- Une personne référente (animatrice ou animateur) sur les temps périscolaires (accueils, pause méridienne, et nouvelles activités périscolaires) et sur les temps extrascolaires liés à l'accueil (accueil de loisirs)

Matériels :

- Achat de jeux de manipulation et de jouets adaptés
- Savoir utiliser le matériel spécifique si nécessaire

Autres :

- Utilisation d'un langage simple et à intensité normale
- Prendre le temps nécessaire au bien être de l'enfant et à sa compréhension en s'assurant qu'il a compris les consignes
- Gestion du matériel spécifique si besoin (piles, nettoyage, branchements etc...)
- Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne
- Respect du rythme biologique
- Faire **comme pour les autres** tant que possible

- Informer les parents en racontant, rapportant et en écoutant leurs conseils
- Expliquer le fonctionnement des différents accueils du périscolaire et de l'extrascolaire
- Informer l'équipe d'animation en respectant les règles de confidentialité
- Former l'équipe aux procédures si nécessaire
- Tirer un bilan et de nouveaux objectifs avec l'équipe et avec les parents en instaurant une relation de confiance

Favoriser la prise de conscience de protection de l'environnement

Le centre de loisirs et les accueils périscolaires sont le théâtre des citoyens de demain et les enfants sont invités au travers des activités et des gestes du quotidien à respecter l'environnement mais également à aider la nature dans son ensemble par des actes de tous les jours

Les objectifs :

- Réduire le gaspillage alimentaire
- Utiliser des matériaux recyclables
- Banni jusqu'à l'interdiction totale, l'utilisation de la vaisselle plastique jetable
- Sensibiliser les enfants au recyclage par la création plutôt que la consommation d'objets tout faits

Moyens utilisés :

- Utilisation de vaisselle réutilisable
- Achat de matériel responsable
- Mise en place progressive d'un « self-service » à la cantine
- Tri des déchets au maximum
- Limiter les emballages
- Travail avec les associations qui recyclent certaines matière (un bouchon pour l'espoir qui utilise les bouchons plastiques et l'étoile de Martin qui récupère les gourdes métalliques de compotes et autres desserts)
- Créer des maisons à insectes, à hérissons et à chauve-souris pour lutter naturellement contre les nuisibles
- Privilégier les sorties « nature » en forêt, dans les parcs, à pied, à vélo etc...
- Privilégier les activités de bricolage à partir de matière de récupération
- Favoriser les activités physiques de proximité afin d'éviter les déplacements

2°) Les relations :

a) Animateur/Parents :

Sensibiliser les parents à la vie du centre, afin de créer un climat de confiance, pour permettre à l'enfant de s'adapter plus facilement.

Le programme des activités sera affiché en début de séjour durant les vacances

Le programme d'activités sera également disponible sur le site de la ville et consultable via internet.

Ceci afin de responsabiliser parents et enfants.

L'échange d'informations (sur le déroulement de la journée, la santé ...) est fondamental.

b) Animateur/Enfant :

Faire que l'enfant puisse s'exprimer **en sécurité** le plus librement possible, être à l'écoute de ses soucis, problèmes et joies dans un respect mutuel.

Le Directeur du centre de Loisirs interviendra dans les conflits uniquement à la demande des animateurs, où quand il jugera important d'intervenir (mauvais traitements, injustice ...) mais en prenant le soin d'écarter les enfants.

c) Animateur/Personnel communal :

Faire que chacun puisse travailler dans les meilleures conditions sans s'occuper du travail des autres services.

d) Animateur/Animateur :

La motivation des animateurs sera l'élément moteur du bon fonctionnement du centre. Pour cela, ils devront faire profiter l'ensemble de l'équipe de leurs diverses qualités et expériences. Les conflits, s'ils existent, devront être réglés sans la présence des enfants. Le Directeur du centre n'interviendra pas tant que cela n'aura aucune incidence sur le bon fonctionnement du centre.

e) Enfant /Enfant :

L'enfant est au centre pour s'y amuser tout en respectant les règles de vie et les différentes personnalités.

f) Direction/Animateur :

Le Directeur du Centre de Loisirs demandera aux animateurs que leur priorité soit les enfants (en priorité leur sécurité). L'animateur devra être le lien pour les enfants entre la vie au centre et les familles. L'animateur pourra s'appuyer à tout moment sur la direction tant pour l'animation, des conseils, que des questions ou tout problème rencontré. Le directeur devra toujours être informé des soucis rencontrés avec les enfants ou des blessures et autres problèmes du quotidien.

3°) Les séjours et les « soirées pyjamas »

a) Objectifs :

Aider l'enfant à :

- devenir responsable et autonome
- à développer ses capacités physiques intellectuelles et manuelles
- à vivre en collectivité et accepter les différences
- l'amener à communiquer et à s'exprimer

b) Moyens

Le monde extérieur et autre univers que celui habituel

Avec les camarades et les animateurs et en dehors du contexte familial

Par le jeu, les activités encadrées, le dialogue et les échanges avec autrui

Par la vie quotidienne et notamment deux rubriques :

- 1- L'hygiène et la santé (la toilette, la douche, la tenue, le rangement et la santé)
- 2- Les repas et le repos (repas du petit déjeuner au dîner et le coucher)

Deux jeudis du mois de juillet, une quinzaine d'enfants d'élémentaire, encadrés par deux ou trois animateurs pourront profiter d'une nuit au centre de loisirs appelée « soirée pyjama », si le temps le permet, et que les conditions d'encadrement le permettent, les enfants pourront dormir sous tente, dans les espaces extérieurs. Ils bénéficieront des douches de la structure pour se laver. Ensuite le dîner s'effectuera au centre avant la veillée, préparée par les animateurs.

c) But

Divertir les enfants durant l'été
Donner une première approche de la séparation avec les parents en douceur
Casser le quotidien du centre de loisirs et le voir autrement sous un nouvel angle
Respecter autrui
Responsabiliser les enfants

PROJET DE FONCTIONNEMENT

I – Structure et implantation :

Le centre de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires, excepté une période de 2 semaines durant les vacances d'été et une semaine pendant les vacances de Noël.

Le centre est implanté à côté du groupe scolaire « les ormes » et à côté de la Halle sportive à Tigery. Il reçoit les enfants de 3 à 11 ans scolarisés à Tigery ou résidents sur la commune.

Les locaux :

- Deux salles périscolaires qui peuvent devenir salle polyvalente si on ouvre la cloison amovible
- Huit salles d'activité (5 en élémentaire et 3 en maternelle)
- Deux dortoirs
- Une cuisine
- Une cours de récréation
- Un bureau infirmerie pour la directrice
- Un bureau pour le responsable enfance et vie scolaire
- Un bureau pour l'adjointe de direction
- Les cours de l'école des Ormes
- La halle sportive selon les disponibilités
- Le centre de loisirs « les coquelicots » en cas de besoin

De même, la cantine se situe dans l'école des Ormes avec une cuisine et 6 réfectoires
Les enfants sont encadrés par les animateurs concernant les déplacements entre ces lieux, selon les normes appliquées aux sorties en extérieures.

II – Encadrement :

Il se compose d'animateurs diplômés ou non diplômés dans le respect des normes DDCCS. Le taux d'encadrement en vigueur est respecté à savoir un animateur pour 8 enfants de moins de six ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Selon les activités le nombre d'animateurs doit être augmenté : par exemple pour les activités aquatiques, le nombre d'animateurs est de un pour cinq enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans, ou encore lors de sorties vélo où l'encadrement est règlementé à 2 adultes par intervalle de 12 enfants à vélo ce qui peut donc conduire à avoir besoin de 2 animateurs pour 12 enfants ou 3 animateurs pour 24 enfants etc...

Lorsque le centre accueille un enfant en situation de handicap il est nécessaire de faire intervenir une personne supplémentaire et de préférence la même personne toute l'année (du périscolaire au centre de loisirs en passant par les nouvelles activités périscolaires). Une personne peut gérer deux enfants en situation de handicap s'ils sont dans la même tranche d'âge et que les activités se font sur le site. En cas de sortie, une personne est prévue pour chacun des enfants pour assurer son bien-être et sa sécurité

Les animateurs sont répartis par tranche d'âge en fonction des effectifs prévus. Après les dates limites d'inscriptions, la liste des animateurs est dressée et répartie par groupe. Certains animateurs seront recrutés si cela est nécessaire. Les référents de chaque groupe du mercredi peuvent être amenés à changer de tranche d'âge si cela est nécessaire.

Les enfants qui ne sont pas inscrits aux dates limites seront acceptés si les effectifs et le nombre d'animateurs le permettent.

III – Fonctionnement du CLSH :

Nous avons choisi de fonctionner par groupes d'âges divisés ainsi :

- Les « **petites sections** » (enfants nés en 2017)
- Les « **moyennes sections** » (enfants nés en 2016)
- Les fripouilles (enfants nés en 2015)
- Les « **CP** » (enfants nés en 2014)
- Les maestros (enfants nés en 2013)
- Les petites canailles (enfants nés en 2012)
- Les « **CM1/CM2** » (enfants nés en 2011 et 2010)

A chaque période de vacances les objectifs sont fixés par rapport au thème choisi qui est différent de celui qui est exploité le mercredi. Ce thème permet de programmer les animations et de proposer un décor accueillant.

Ces objectifs reprennent en principe les objectifs généraux avec des buts un peu plus ciblés par rapport au thème (exemple : les pirates, le cirque, les saisons, etc...)

Il s'agit de marquer la coupure entre le temps périscolaire ou du mercredi et le temps des vacances.

IV - Déroulement de la journée de centre de loisirs:

7h00 à 9h00

Accueil échelonné des enfants auxquels il est proposé un petit déjeuner jusqu'à 8h00.

Les enfants jouent librement ou avec les animateurs référents et sont indifféremment répartis dans les deux salles d'activités (élémentaires) et dans le hall d'accueil (maternelle)

9h00- 11h30 ou 12h00

Les enfants fréquentant le centre de loisirs sont identifiés grâce à l'inscription préalable au centre de loisirs.

Les enfants sont répartis par groupes d'âge avec les animateurs référents et vont débiter leurs activités en alternant les activités calmes et les ateliers plus actifs ou sportifs. Dans les groupes il est laissé un temps de parole important aux enfants afin de leur permettre d'exprimer leur ressentis sur la journée écoulée, pour leur soumettre des questions, ou pour leur permettre de faire des propositions d'ateliers. Ces informations seront ensuite utilisées lors des réunions par les animateurs afin de résoudre des problèmes dans le groupe ou d'adapter les programmes aux souhaits des enfants.

11h30 – 13h30

Ils se rendent aux toilettes puis se lavent les mains. Les repas se déroulent dans les 3 réfectoires et parfois dans la cour l'été.

Chaque animateur veille au bon déroulement du repas et apprend les règles aux enfants (goûter un peu à tout, partager les plats, être assis et apprendre la politesse).

Ensuite, les enfants se lavent les mains.

De 14 à 14h30, une pause échelonnée des animateurs est organisée.

À partir de 13 heures 30, il y a un temps calme ou une sieste pour les bouts en train et les petites stars et un temps de repos ou de lecture pour les autres.

Le réveil est échelonné jusqu'à 16h maximum.

14 heures 30 – 16 heures 15

Les enfants sont dans leur salle.

Ensuite, les activités manuelles, physiques et / ou artistiques débutent vers 14 heures 30

Les activités se déroulent comme suit :

- présentation :
 - modèle
 - exemple
- présentation des règles (jeux) et / ou des techniques (activités manuelles)
- organisation des tâches ou création des équipes
- création ou jeu
- rangement avec la participation des enfants

16 heures – 16 heures 45

Goûter préparé par un animateur avec l'aide d'enfants.

16 heures 45 – 18 heures

Retour des enfants dans leur salle avec un bilan de la journée et la présentation de la prochaine journée.

17 heures – 19 heures

Des jeux libres sont proposés aux enfants lors de l'accueil.

Arrivée échelonnée des parents (moment privilégié pour parler avec les parents et moyen de les sécuriser).

V – Règlement :

Afin de garantir un encadrement qualifié en nombre suffisant, les inscriptions se font en préinscription sur le site de la ville ou à l'accueil de loisirs suivant le planning ci-dessous :

Dates limites d'inscription pour le centre de loisirs

Vacances de toussaint (du 17/10 au 01/11 inclus) : du 1^{er} au 24 septembre 2020 avant minuit

Vacances de Noël (du 19/12 au 03/01 inclus) : du 1^{er} au 26 novembre 2020 avant minuit

Vacances d'hiver (du 13/02 au 28/02 inclus) : du 1^{er} au 21 janvier 2021 avant minuit

Vacances de printemps (du 17/04 au 02/05 inclus) : du 1^{er} au 25 mars 2021 avant minuit

Vacances d'été (à partir du 6 juillet) : du 1^{er} au 28 mai 2021 avant minuit

Le règlement se fait directement sur le site ou en règlement au centre de loisirs en alimentant le porte-monnaie virtuel.

Les inscriptions hors délais ne pourront être reçues que dans la limite des places disponibles et en s'adressant directement à la direction au centre de loisirs.

Lors de la première inscription de l'année scolaire, les parents sont tenus de remplir la fiche de liaison qui est téléchargeable sur le site internet de la ville ou qui leur est remise par le responsable. Les parents s'obligent à communiquer sans délai au responsable du Centre de Loisirs tout changement relatif à la santé de leur enfant, au cadre familial ou aux renseignements donnés en début d'année. Les parents ayant la garde partielle ou exclusive de l'enfant doivent contacter la Directrice du Centre de Loisirs. Pour les enfants accueillis avec des Projets d'Accueil Individualisés, les parents doivent fournir, au centre de loisirs : le PAI ou l'avenant à jour, les médicaments dans une trousse identifiée au nom de l'enfant en s'assurant du respect des dates de péremption.

Les enfants ne peuvent quitter seuls (sans autorisation) le Centre de Loisirs avant sa fermeture.

Seuls les parents (responsables légaux) ou les personnes nommément désignées par eux sur la fiche de liaison, sont autorisés à venir chercher leurs enfants au Centre de Loisirs.

Dans l'hypothèse où un enfant qui leur est confié aurait un comportement incompatible avec les règles de vie au Centre de Loisirs, le responsable aura la faculté de demander sa radiation, après différents rappels ou interventions. Il en serait de même si les parents n'observaient pas les horaires de fermeture du Centre de Loisirs et/ou en cas d'absence du matériel exigé à plusieurs reprises :

Vacances d'hiver et d'automne : Gants et vêtements résistants à l'eau.

Vacances d'été : Tous les jours, un sac à dos avec une gourde, des affaires de piscine, de la crème solaire adaptée, un tee-shirt, une casquette ou un chapeau, un vêtement imperméable.

En cas de sortie anticipée (avant 17h00), les parents seront invités à signer une décharge au Centre de Loisirs.

Pour les absences pour cause de maladie, un certificat médical sera demandé et donnera droit à un avoir. Toute inscription est définitive et donc facturée.

Un enfant fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse ne peut être admis au Centre de Loisirs. **À noter que le personnel du Centre de Loisirs n'est autorisé à distribuer des médicaments qu'avec l'ordonnance du médecin et une lettre des parents autorisant les animateurs à administrer le médicament.**

Pour les familles, les tarifs du Centre de Loisirs sont les suivants :

- La **journée** de centre de loisirs : **de 4 à 16,50 euros pour les Tigériens et 46 euros pour les non Tigériens**
- un tarif de 20 euros s'applique également pour une journée si l'enfant se présente non inscrit

Les tarifs de l'accueil de loisirs, sont modulables selon la règle du quotient familial. Dans ce cas, un dossier doit être constitué en mairie ou au bureau du responsable Enfance et Vie Scolaire (se munir du livret de famille et du dernier avis d'imposition sur le revenu).

Pour tous ces services, le personnel communal en charge de la santé et de la sécurité des enfants régulièrement inscrits, engage sa responsabilité. Il est tenu au respect de règles strictes. Les familles sont invitées à se conformer aux conditions énoncées ci-dessus et à faire connaître à la mairie d'éventuels dysfonctionnements.

LA DIRECTRICE
ALSH TIGERY
L'ILOT LOISIRS